

**CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE**

code.travail.gouv.fr



Dossier de presse
Jeudi 16 janvier 2020



Ma question...

Rechercher



Un nouveau service public qui rend le code du travail accessible

Pour faire valoir ses droits ou respecter ses obligations, encore faut-il les connaître. L'accès au droit est la condition première de son effectivité. C'est toute l'idée du code du travail numérique que de faciliter la connaissance du droit du travail, en répondant de façon claire et précise aux questions des salariés et des employeurs sur le sujet.

Ce nouveau service, qui s'inscrit dans les ordonnances de 2017 sur le renforcement du dialogue social et la sécurisation des relations de travail, va simplifier l'accès au droit et les démarches de toutes celles et tous ceux qui travaillent. Je pense en particulier aux salariés et employeurs que représentent les petites et les moyennes entreprises qui n'ont pas forcément de service juridique ou de représentant syndical.

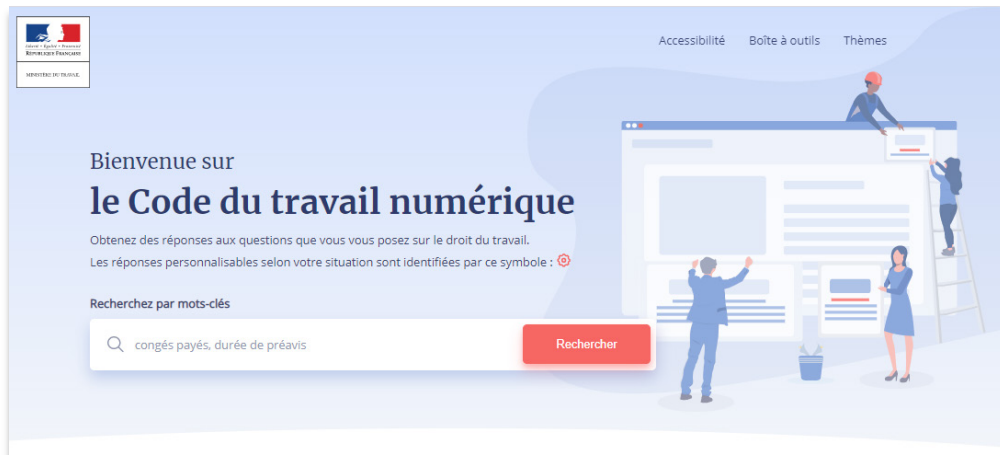
Le code du travail numérique témoigne de la capacité d'innover du ministère du Travail et de sa direction générale du travail avec l'appui de sa direction du numérique. Pendant deux ans, une petite équipe composée de juristes et d'experts du numérique, a travaillé sur le projet dans le cadre d'une start-up hébergée au sein de l'incubateur des ministères sociaux. C'est aussi un projet qui a su dépasser les cloisonnements entre administrations pour mobiliser d'autres directions comme celle de l'information légale et administrative.

Avec l'application Mon Compte Formation et le Conseil en Évolution Professionnelle, le Code du Travail Numérique intègre la gamme des outils que le ministère met à disposition des citoyens pour choisir leur avenir professionnel.

L'outil mis en ligne aujourd'hui est évidemment appelé à évoluer, ne serait-ce parce que le droit du travail est vivant et s'adapte aux mutations que connaît le monde du travail. Je sais qu'il sera d'ores et déjà très utile aux près de 30 millions d'actifs et de 5 millions d'employeurs que compte notre pays.

Muriel Pénicaud
Ministre du Travail

Accéder au code du travail et le comprendre facilement



CLAIR ET PRATIQUE

Le code du travail numérique, accessible via l'URL code.travail.gouv.fr, est un nouveau service du ministère du travail qui répond aux questions des salariés et des employeurs sur le droit du travail.

- Il part de la question de l'utilisateur pour répondre de façon synthétique et précise, en langage courant, aux 50 questions les plus fréquentes en droit du travail pour les 50 principales branches (soit 78 % des salariés) : durée de la période d'essai, informations à faire figurer sur le contrat de travail, durée maximale du contrat d'intérim, cumul d'emploi, calcul de l'indemnité de fin de contrat...
- Pour les autres questions, le code du travail numérique fournira les dispositions législatives réglementaires ou, pour dans les cas où celles-ci prévalent, les stipulations conventionnelles applicables.
- Il intègre par ailleurs des outils et ressources pratiques pour aider les usagers dans leurs recherches ou démarches.

Les + du code.travail.gouv.fr

Gratuit. Le code du travail numérique est un service public gratuit.

24h/24h. Le code du travail numérique est accessible en ligne par tous et à tout moment.

Personnalisé. Selon les sujets, les réponses sont personnalisées en fonction de la situation de l'utilisateur.

Fiable. Les réponses ont été validées par les services du ministère du Travail. Elles articulent les fiches issues de sites officiels (travail-emploi.gouv.fr, service-public.fr) et sont étayées par des références juridiques.

Exhaustif. Le code du travail numérique intègre les 50 premières conventions collectives de France couvrant 78% des salariés.

Bonne foi. L'employeur ou le salarié qui se prévaut des informations obtenues au moyen du code du travail numérique, dans la mesure où il a correctement renseigné sa situation, est par ailleurs présumé de bonne foi, en cas de litige.

COMPLÉMENTAIRE AUX SERVICES DE RENSEIGNEMENTS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Le code du travail numérique a été inscrit dans la loi avec l'ordonnance du 22 septembre 2017. L'accès au droit et sa connaissance sont les conditions premières de son effectivité.

Le code du travail numérique vise notamment les employeurs et salariés des TPE et PME, où la fonction ressources humaines comme la présence syndicale est souvent peu développée. Il répond à la volonté de « renforcer la prévisibilité et sécuriser la relation de travail ». Il contribue par ailleurs à l'amélioration du dialogue social en offrant aux partenaires sociaux un service de référence en matière de droit du travail.

Le code du travail numérique s'inscrit en complémentarité des services de renseignements de l'inspection du travail dans leur mission d'accès au droit du travail. Présents dans tous les départements, ceux-ci traitent quelques 800 000 demandes d'information par an. Les services de renseignements ont participé à la rédaction du fonds de 2 500 réponses en français facile. Le code du travail numérique renvoie vers eux pour les questions les plus complexes.

Le top 10 des questions en droit du travail

Chaque année, les **fiches pratiques sur le droit du travail du site internet du ministère du Travail sont consultées par 7 millions de visiteurs** et celles de service.public.fr par plus de 35 millions (dont près de 5 millions de professionnels) ; 3 millions d'internautes consultent le code du travail sur legifrance.fr

Parmi les 841 795 demandes traitées par les agents des services de renseignements des unités départementales en 2018 :

74,1 % concernaient le contrat de travail (embauche, rupture, durée du travail, rémunération) ;

7,2 %, la maladie, l'inaptitude et l'accident du travail ;

4,6 %, la santé et la sécurité ;

3,1 %, des thématiques liées à l'emploi et la formation ;

11 % autres.

COMMENT FONCTIONNE LE CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE ?

DES RESSOURCES MULTIPLES

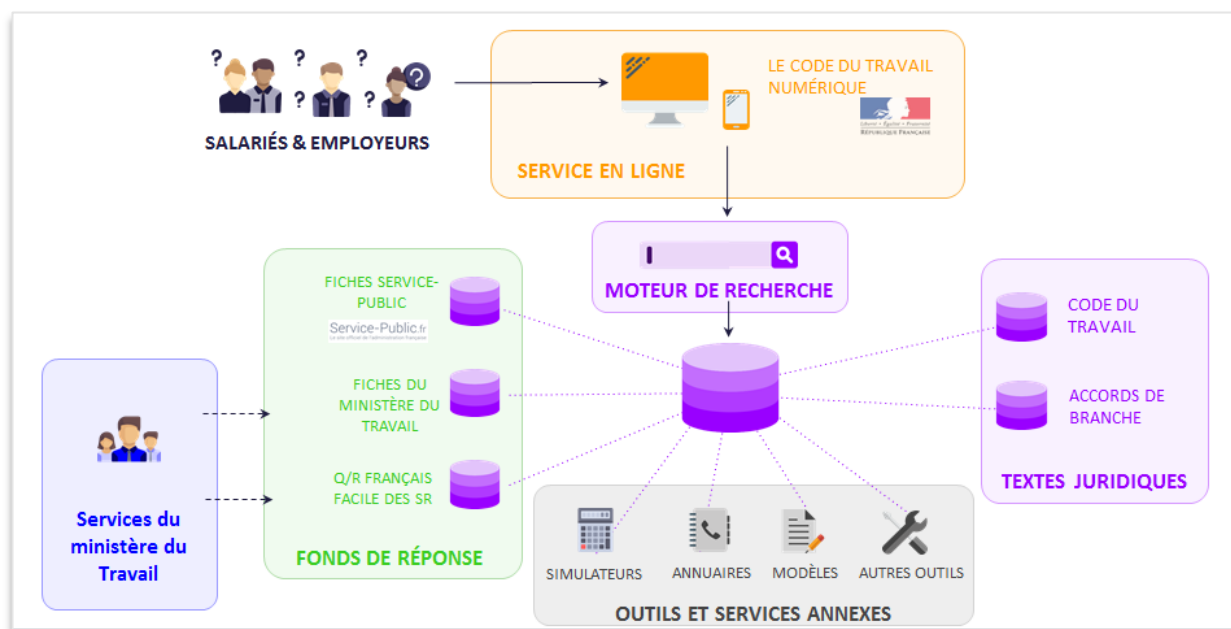
Le code du travail numérique intègre :

- **2 500 réponses en français facile** correspondant aux 50 questions les plus fréquentes déclinées pour les 50 branches professionnelles les plus importantes ;
- **Des simulateurs pour calculer ses droits** : préavis et indemnités de licenciement, durée du préavis de démission, indemnités de précarité, salaire net/brut ;
- **Des modèles de document pour gagner du temps** : certificat de travail, demande de paiement de salaire, demande de paiement d'heures supplémentaires ;
- **Les 11 000 articles du code du travail** et 30 000 textes conventionnels.

L'articulation de la hiérarchie des normes entre le code du travail, les conventions collectives et les accords d'entreprise a été intégrée pour les réponses aux questions les plus fréquentes et les outils.

Ces ressources documentaires intégreront les évolutions du droit du travail au fil de l'eau. Chaque contenu est associé à ses références légales, conventionnelles ou réglementaires. Si celles-ci sont modifiées, une alerte avertira les services de la direction générale du travail pour qu'ils actualisent les contenus concernés.

DES RESSOURCES MULTIPLES



DES OUTILS SÉMANTIQUES POUR MIEUX PERSONNALISER LA RÉPONSE APPORTÉE

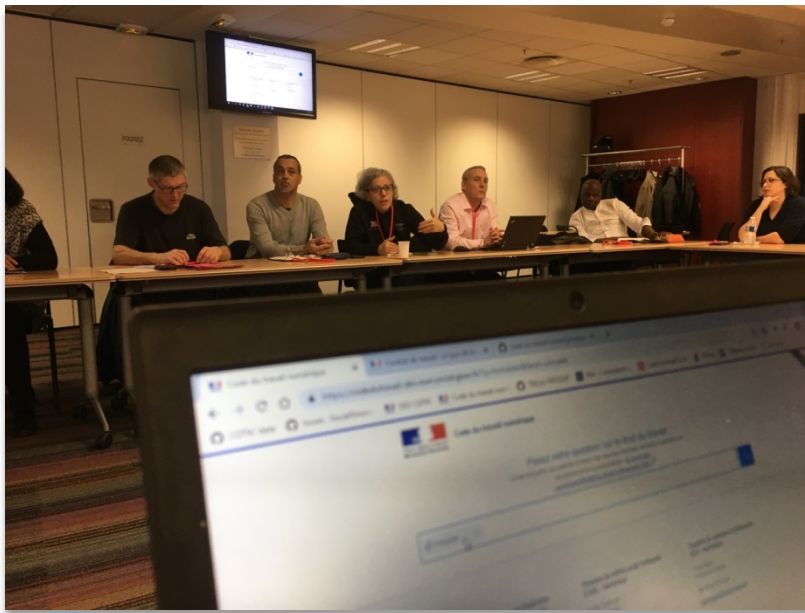
La conception du code du travail numérique est centrée sur l'utilisateur et construite autour de son besoin. L'équipe chargée du projet est notamment allée à la rencontre des usagers dans le cadre d'immersions au sein des services de renseignements du ministère du Travail. Elle a également animé des « open lab » avec des praticiens du droit. Mise en ligne au printemps 2018, la version bêta a été visitée en moyenne par 500 internautes quotidiens. Leurs avis sont recueillis pour améliorer en continu le parcours utilisateur.

*code.travail.gouv.fr : un nouveau service du ministère du Travail
qui répond aux questions des salariés et des employeurs sur le droit du travail*

Le développement réalisé s'est appuyé sur les technologies de l'intelligence artificielle et du machine learning pour comprendre la question posée et lui apporter la réponse la plus adaptée.

Deux outils principaux guident le salarié ou l'employeur dans sa recherche :

- un **“ suggesteur ”** propose, lors de la saisie de la question, des requêtes similaires ou proches ;
- un **moteur de recherche sémantique** qui, grâce à des modèles de traitement automatique du langage, propose, parmi les ressources indexées, les contenus les plus pertinents par rapport à l'intention de la question.



Open lab avec des responsables syndicaux et praticiens du droit.

UN SERVICE ÉVOLUTIF EN AMÉLIORATION ET ENRICHISSEMENT CONTINUUS

En complément de l'actualisation pour intégrer les évolutions de la réglementation, le site a vocation à évoluer dans une logique d'amélioration continue.

Son moteur de recherche apprend du comportement des internautes afin de mieux ordonner par pertinence les résultats affichés : une réponse apparaissant en 3^e dans les résultats de recherche, remontera en 1^{er} si elle est massivement cliquée par les utilisateurs.

L'objectif est aussi d'intégrer davantage le droit conventionnel, voire les accords d'entreprises, d'enrichir régulièrement le fonds de réponses en français courant ainsi que la palette d'outils et de modèles de documents.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans une logique « open source » de plateforme. Le code source du code du travail numérique est accessible à tous les acteurs du numérique ou du droit pour créer des services et applications utiles aux salariés et aux employeurs.

Une innovation au cœur de la transformation numérique de l'Etat

START-UP D'ETAT

Le code du travail numérique est un projet porté par une start-up d'État au sein de l'incubateur des ministères sociaux. L'équipe pluridisciplinaire qui l'a conçu et développé réunit des juristes, issus de la direction générale du travail (DGT), et des experts du numérique ou de l'intelligence artificielle de la direction du numérique (DNum) des ministères sociaux. Elle a travaillé en coconstruction en partant des besoins des usagers, par des développements en cycles courts, en cherchant à apporter à chaque étape un maximum de service.



Une partie de l'équipe chargée du projet au sein de l'incubateur des ministères sociaux.

L'équipe produit a par ailleurs travaillé en partenariat étroit avec plusieurs administrations, et notamment la direction interministérielle du numérique (DiNum) et la direction de l'information légale et administrative (Dila) qui anime legifrance.gouv.fr et service-public.fr.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction de l'information légale et administrative	Fourniture des contenus legifrance.gouv.fr et de service-public.fr	Délégation à la communication des ministères sociaux	Communication
Direction intermin. de la transformation publique	Co-financement	Dircccte et Dieccte	Rédaction de contenus
Direction intermin. du numérique	Accompagnement	École de droit de la Sorbonne Paris I	Campagnes de test

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU SERVICE DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES

Le code du travail numérique a bénéficié de 1,9 millions d'euros au titre du Fonds de transformation de l'action publique (2018). Son développement incarne la modernisation de l'administration et sa transformation numérique.

En simplifiant et en numérisant les démarches (ruptures conventionnelles, déclarations de détachements, plans de retrait amiante, index de l'égalité professionnelle) ou créant de nouveaux services, comme le code du travail numérique et le compte personnel de formation, le ministère du Travail simplifie les démarches des salariés et des entreprises.

TROIS OUTILS POUR PRENDRE EN MAIN SA VIE PROFESSIONNELLE

**CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE**

**MON
COMPTE
FORMATION**

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

code.travail.gouv.fr

Un service public numérique
qui facilite l'accès au droit

- ➔ Les réponses claires et précises à vos questions sur le droit du travail
- ➔ Les références juridiques qui correspondent à votre situation
- ➔ Les outils pratiques et les modèles de documents pour vous aider dans vos démarches
- ➔ Accessible à tous et à tout moment



Mettez les commentaires de la DGT - Du bon droit à la main - Janvier 2020



Mon administration s'engage pour
la diversité et l'égalité



LES MINISTÈRES
SOCIAUX

SECRETARIAT
GÉNÉRAL
DES
MINISTÈRES SOCIAUX



LABEL
DIVERSITÉ



LABEL
ÉGALITÉ